

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **2 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : MC FABRE DE ROUSSAC par L FABRE – C BRISSEIS par G REQUENA – A CHOUKROUN par M ROUVIER – S BERBEZIER par S JEAN

Absent : M GROSSO

18. Décisions du Maire

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU sa délibération du 9 avril 2014 sur ces dispositions ;

Il convient d'en prendre acte.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

PREND ACTE

Des décisions suivantes :

77	contrat de prêt CA	750 000,00 €
78	contrat de prêt CA	40 000,00 €

79	Convention Hérault Energies n°CF/2016 /094 - Avenue des campings PH3	192 914,96 €
80	Note d'honoraires Me MAILLOT Affaire CHOQUER	553,00 €
81	MG FIL CONSEIL	231,36 €
1	Convention d'occupation temporaire d'un terre-plein portuaire M. François BADO	2 521,85 €
2	Convention du plan d'eau-Domaine public portuaire de Marseillan-Ville - M. Cédric TORNE	296,65 €
3	Convention d'occupation temporaire d'un terre-plein portuaire M. ROBLES	2 529,68 €
4	Convention du plan d'eau-Domaine public portuaire de Marseillan-Ville - M. Bernard SANSGUILHEM	3 167,80 €
5	Convention du plan d'eau à l'angle du quai Antonin Gros - SARL BAT'THAU54 - M. BOURNOUVILLE	2 599,15 €
6	Convention d'occupation temporaire d'un terre-plein portuaire M. ROIG	2 512,00 €
7	Convention d'un plan d'eau sur le chenal de Pisse Saume - SARL PORT EDEN- Mme BODERE Arlette	1 339,61 €
8	Convention d'un plan d'eau sur le chenal de Pisse Saume - SARL PORT DU BATEAU D'ARGENT- Mme CHANTEAU Françoise	1 339,61 €
9	Convention d'un plan d'eau sur le chenal de Pisse Saume - SARL PHAR'O - M. Max JOUVES	1 339,61 €
10	Note et frais d'honoraires SCP MARIJON DILLENSCHNEIDER - Affaire Expertise capitainerie	360,00 €
11	Consultations juridiques - Me SURJOURS Liliane	815,06 €
12	Rémunération stagiaire	200,00 €
13	Rémunération stagiaire	200,00 €

Il convient d'en prendre acte.

Le conseil prend acte.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL